



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Question écrite n° 108686

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Parmi les objectifs visés par cet organisme figure notamment celui consistant à « conforter le tissu associatif local ». Il souhaiterait obtenir des précisions quant aux mesures envisagées pour la concrétisation de cet objectif.

Texte de la réponse

Pour la mise en oeuvre de ses missions, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ) s'appuie sur un important réseau associatif constitué des 5000 associations traditionnellement partenaires du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), des 10 000 associations partenaires de la politique de la ville et du large réseau associatif concerné par l'accueil des jeunes dans le cadre du service civil volontaire. Un des objectifs de cette agence est d'assurer une plus grande lisibilité des moyens et une plus grande simplification des procédures de financement par l'instauration d'un guichet unique pour les acteurs de l'intégration et de la politique de la ville et l'établissement de conventions pluriannuelles, afin de garantir les crédits sur la durée et la pérennité des projets. Enfin, l'Agence a également la responsabilité d'assurer une plus grande professionnalisation des acteurs en les accompagnant davantage dans la mise en oeuvre de leurs projets, en leur proposant un programme de formation adapté et en procédant à une évaluation des résultats obtenus.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108686

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11191

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4273